

Direction  
Office fédéral de l'agriculture  
Mattenhofstrasse 5  
3003 Berne

Berne, le 2 février 2010 tr

**Prise de position concernant  
l'audition sur les grandes lignes des enveloppes financières agricoles pour  
les années 2012 et 2013**

Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur,

Le 20 janvier 2010, lors d'une audition sous forme de conférence, vous nous avez présenté les grandes lignes du message concernant un arrêté fédéral simple relatif aux enveloppes financières agricoles pour les années 2012 et 2013 et nous avez offert la possibilité de prendre position par écrit d'ici au 5 février 2010.

Nous soutenons explicitement la prise de position de l'Union suisse des paysans, mais nous profitons volontiers de la possibilité qui nous est offerte de prendre position sur quelques points précis en notre qualité d'organisation faîtière représentant les 27 000 producteurs suisses de lait.

## **1. Cadre et contexte du message**

La FPSL accepte la décision prise d'établir des enveloppes financières de deux ans pour 2012 et 2013. Elle approuve aussi que la PA 2011 soit prolongée de deux ans en renonçant à toute réforme intermédiaire. Dans le cadre de la législation en vigueur, il faut utiliser toutes les ressources disponibles, en particulier pour les mesures d'entraide.

***La FPSL demande que les moyens mis à disposition de l'agriculture ne soient pas réduits en termes réels. Ainsi, nous revendiquons une augmentation nominale des enveloppes financières correspondant au minimum à l'inflation des quatre dernières années. De plus, les enveloppes financières doivent être agencées de manière à ce qu'aucune réduction ne soit effectuée dans le cadre d'éventuels programmes de consolidation.*** Ces revendications sont motivées comme suit :

- De nombreuses exploitations familiales se trouvent dans une situation économique précaire.

- La nette érosion de la protection douanière entraînée par les étapes déjà réalisées de la PA 2011 a eu et aura des conséquences sur les prix des produits agricoles.
- Il est fort probable que les prix des produits agricoles continueront à chuter en raison de la déréglementation du marché et de la forte pression d'acheteurs toujours plus puissants sur le marché, tandis que les prix des moyens de production continueront à augmenter. Par ailleurs, dans votre hypothèse, les prix varient à peine, ce qui nous semble être une vision résolument optimiste.
- La durabilité et la souveraineté dans la production alimentaire ainsi que le maintien des emplois dans les secteurs en amont et en aval de la production sont des valeurs qui ont gagné en importance.
- On exige constamment de nouvelles prestations d'intérêt public.
- La part de l'agriculture et de l'alimentation dans les dépenses totales de la Confédération diminue continuellement.

Dans les grandes lignes du message, il est bien précisé que la politique agricole actuelle ne doit pas être modifiée. Toutefois, le document de base fait plusieurs fois référence à de nouveaux concepts tels que **stratégie qualité de la Confédération, renforcement de la promotion des ventes et offensives à l'exportation. La FPSL n'est pas opposée à ces principes, mais elle demande qu'ils soient précisés, d'entente avec les différentes branches et en intégrant les divers échelons de la production agricole.** Vous avez d'ailleurs annoncé qu'un séminaire à ce sujet aura lieu en mars 2010. **Toute nouvelle mesure ne doit en aucun cas être financée par les fonds actuels dédiés au soutien du marché et à la promotion des ventes.** Lors des délibérations sur la Politique agricole 2011, il avait été clairement décidé que les moyens disponibles pour financer les suppléments ne seraient plus réduits.

De l'avis de la FPSL, la Confédération devrait aussi **étudier des mesures empêchant que les prix des moyens de production et les coûts de production continuent à augmenter tandis que les prix des produits baissent.** De plus, la Confédération devrait **soutenir des offensives visant à réduire les coûts de la production agricole.** Cela peut d'ailleurs se faire dans le cadre de l'enveloppe financière en vigueur, sans avoir à modifier la législation.

## 2. Document de base

Vous nous avez certifié que **toutes les séries de données seront encore mises à jour dans le message définitif.** Les commentaires accompagnant le message doivent être rédigés de manière aussi neutre que possible, sans négliger les aspects négatifs et les évolutions défavorables. Il serait d'ailleurs tout à fait pertinent de mentionner les turbulences qu'a connues le marché du lait en 2009 et leurs graves conséquences sur le revenu des producteurs.

### Chiffre 2.1 Situation du revenu de l'agriculture

**L'évaluation de la situation du revenu doit être basée sur le revenu médian et non sur le revenu du quartile supérieur.** Il n'est pas acceptable de considérer les trois quarts des exploitations, pour la plupart dirigées avec beaucoup d'engagement par des chefs d'exploitation qualifiés et bien formés, comme ne satisfaisant pas aux critères de performance économique. En 2009, les producteurs de lait ont subi un véritable effondrement des prix. Dans cette optique, les allégations du dernier paragraphe du chiffre 2.1 nous semblent discutables.

### **Chiffre 2.2 Evolution dans le domaine de l'écologie**

Ces évolutions sont réjouissantes. Il est toutefois important qu'elles se voient aussi chez les producteurs. Souvent, pour les produits de masse et les produits transformés, seul le prix des matières premières compte, au détriment de la qualité au sens large. Cela s'applique aussi en partie aux denrées alimentaires importées. Il est nécessaire de prendre plus de mesures dans ce domaine.

### **Chiffre 2.4 Evolution du soutien de la Confédération à l'agriculture**

Il est mentionné ici que l'importance de la protection douanière a nettement diminué. ***Pour garantir la création de valeur, il faut renoncer à tout nouvel affaiblissement non impératif ; le cas échéant, toute diminution de la protection douanière doit s'accompagner de mesures compensatoires.***

### **Chiffre 3.1 Orientation stratégique**

La baisse des prix des produits, la hausse continue des prix des moyens de production et la réduction de l'évolution structurelle pourraient mettre l'agriculture dans une situation économique très précaire. C'est pourquoi elle doit continuer à disposer des moyens financiers qui lui étaient attribués jusqu'à présent. Il conviendrait même d'augmenter ces moyens, ce qui semble toutefois difficile au vu de la constellation politique actuelle.

#### **Chiffre 3.2.2 Enveloppe financière pour la promotion de la production et des ventes**

Il faudrait indiquer clairement ce qui est valable aujourd'hui et ce qui en découle pour l'avenir. ***Les moyens destinés au supplément pour le lait transformé en fromage et au supplément de non-ensilage doivent être maintenus au niveau du budget 2010 au moins. La FPSL refuse catégoriquement tout transfert de fonds au bénéfice d'autres mesures.***

#### **Chiffre 3.2.3 Enveloppe financière destinée aux paiements directs**

***La FPSL refuse tout transfert des paiements directs généraux vers les paiements directs écologiques, ce que revendiquaient les milieux écologiques lors de l'audition.*** Les prestations écologiques particulières doivent en tous les cas être financées par des moyens issus d'autres budgets étrangers à l'agriculture.

### **Chiffre 4 Conséquences**

Lors de l'audition, les discussions ont montré que les paiements directs doivent aussi servir à indemniser les prestations préalables. La FPSL estime important qu'à l'avenir aussi, ce soient prioritairement les personnes travaillant avec les terres et les animaux qui bénéficient des paiements directs, et non pas les propriétaires terriens. Il faudra aussi en tenir compte dans le cadre de la révision du système des paiements directs.

Les prévisions et les simulations mathématiques, ces dernières n'étant d'ailleurs plus tout à fait actuelles, montrent que la situation de l'agriculture ne va pas s'améliorer. En résumé : **les enveloppes financières actuelles doivent être ajustées à l'inflation des quatre dernières années pour s'appliquer aux années 2012 et 2013 et les moyens mis à disposition de l'agriculture ne doivent en aucun cas être réduits ultérieurement dans le cadre de programmes de consolidation.**

En vous priant de bien vouloir considérer nos requêtes et en vous remerciant pour les travaux accomplis, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Fédération des Producteurs Suisses de Lait FPSL**

Albert Rösti

ppa Thomas Reinhard